

RAPPORT ANNUEL ET ANNEXES 2022
MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

Sommaire

A. Bilan au 31 décembre 2022	3
1. Actif.....	3
2. Passif.....	4
3. Tableau des engagements reçus et donnés.....	5
B. Compte de résultat au 31 décembre 2022	5
1. Résultat technique des opérations non-vie.....	5
2. Compte non technique	6
C. Annexes	7
1. Faits caractéristiques	7
1.1 Faits caractéristiques de l'exercice 2022.....	7
2. Règles et méthodes comptables.....	7
2.1 Référentiel comptable et réglementaire	7
2.2 Changements dans les règles et méthodes comptables d'évaluation et de présentation	8
2.3 Règles et méthodes comptables utilisées.....	8
3. Informations sur les postes du bilan.....	11
3.1 Etat récapitulatif des immobilisations.....	11
3.2 Etat récapitulatif des placements.....	12
3.3 Détail des placements	13
3.4 Etat des créances et dettes à plus ou moins un an	14
3.5 Etat des mouvements des fonds propres.....	15
3.6 Provisions techniques.....	15
3.6.1. Provisions pour prestations à payer – Ecart de liquidation	16
3.6.2. Provisions pour participations aux excédents et ristournes.....	16
3.7 Charges à payer et produits à recevoir	16
3.8 Montants des engagements à l'égard des dirigeants.....	17
4. Informations sur le compte de résultat.....	17
4.1 Produits et charges des placements.....	17
4.1.1 Détail des produits et charges des placements.....	17
4.1.2 Produits nets des placements transférés au compte technique non-vie.....	17
4.2 Compte de résultat technique par catégorie – Opérations non-vie	18
4.3 Ventilation des cotisations brutes émises.....	18
4.4 Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice	18
4.5 Action sociale	18
4.6 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels	19
4.7 Ventilation des charges par nature	20
4.8 Fiscalité.....	20
4.8.1 Dérogations fiscales	20
4.8.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés	20
5. Autres informations	21
5.1 Effectif	21
5.2 Avantages alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres	21
5.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres.....	21

A. Bilan au 31 décembre 2022**1. Actif**

En €	Exercice 2022	Exercice 2021
1. Capital souscrit non appelé	0	0
2. Actifs incorporels	74 772	149 544
3. Placements	12 910 335	12 910 335
3a Terrains et constructions		
3b Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation		
3c Autres placements	12 910 335	12 910 335
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en U.C.		
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance-vie		
5d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)		
5f Provisions pour participations aux excédents et ristournes (non vie)		
5g Provisions pour égalisation		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des opérations en unités de compte		
6. Créances	642 509	717 208
6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution		
6aa Cotisations restant à émettre		
6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	610 509	614 648
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
6c Autres créances		
6ca Personnel		
6cb État, organismes sociaux, collectivités publiques	32 000	102 560
6cc Débiteurs divers		
6d Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	387 279	500 289
7a Actifs corporels d'exploitations		
7b Comptes courants et caisse	387 279	500 289
7c Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation - Actif	0	0
8a Intérêts et loyers acquis non échus		
8b Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)		
8c Autres comptes de régularisation	0	840
TOTAL DE L'ACTIF	14 014 895	14 278 216

2. Passif

En €	Exercice 2022	Exercice 2021
1. Fonds mutualistes et réserves	10 245 538	10 345 575
1.1 Fonds propres	10 245 538	10 345 575
1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600	228 600
1b Écarts de réévaluation		
1c Réserves	10 092 725	10 048 925
1d Report à nouveau	24 252	24 252
1e Résultat de l'exercice	-100 039	43 798
1.2 Autres fonds mutualistes	0	0
1f Fonds de dotation avec droit de reprise		
1g Subventions nettes		
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	2 943 756	2 939 715
3a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
3b Provisions d'assurance vie		
3d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	241 643	303 418
3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	2 702 113	2 636 297
3g2 Provisions pour égalisation (non-vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)		
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5. Provisions (autres que techniques)		
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
7. Autres dettes	825 601	992 926
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes et de prises en substitution	294 650	280 772
7b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédits		
7e. Autres dettes	530 951	712 154
7ea Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel		
7ed État, organismes sociaux, collectivités publiques	189 583	183 323
7ee Créanciers ou créditeurs divers	341 368	528 829
8. Comptes de régularisation - Passif		
TOTAL DU PASSIF	14 014 895	14 278 216

3. Tableau des engagements reçus et donnés

En €	Exercice 2022	Exercice 2021
1. Engagements reçus	0	0
2. Engagements donnés	0	0
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3. Engagements réciproques	0	0
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
3b Valeurs reçues d'organismes ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

B. Compte de résultat au 31 décembre 2022

1. Résultat technique des opérations non-vie

I- Compte technique de l'assurance non-vie	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
1. Primes acquises	3 472 994		3 472 994	3 495 559
1a. Primes	3 472 994		3 472 994	3 495 559
1b. Variation des provisions pour primes non acquises				
2. Produits des placements alloués du compte non technique	3 428		3 428	14 259
3. Autres produits techniques	65 816		65 816	75 075
4. Charges des sinistres	-3 167 175		-3 167 175	-3 011 420
4a. Prestations et frais payés	-3 228 950		-3 228 950	-3 137 768
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	61 775		61 775	126 348
5. Charges des autres provisions techniques				
6. Participation aux résultats	-65 816		-65 816	-75 075
7. Frais d'acquisition et d'administration	-261 763		-261 763	-338 317
7a. Frais d'acquisition				
7b. Frais d'administration	-261 763		-261 763	-338 317
7c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution				
8. Autres charges techniques	-159 676		-159 676	-160 337
9. Variation de la provision pour égalisation				
I- Résultat technique de l'assurance non-vie	-112 192		-112 192	-256

2. Compte non technique

II- Compte non-technique	Exercice 2022	Exercice 2021
1. Résultat technique de l'assurance non-vie	-112 192	-256
2. Résultat technique de l'assurance vie		
3. Produits des placements	15 360	64 439
3a. Revenus des placements	15 360	25 266
3b. Autres produits des placements		
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	0	39 173
4. Produits des placements alloués du compte technique vie		
5. Charges des placements	0	0
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0	0
5b. Autres charges des placements		
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie	-3 428	-14 259
7. Autres produits non techniques		
8. Autres charges non techniques	0	0
8a. Charges à caractère social		
8b. Autres charges non techniques		
9. Résultat exceptionnel	221	234
9a. Produits exceptionnels	221	234
9b. Charges exceptionnelles	0	0
10. Participation des salariés		
11. Impôt sur le résultat	0	-6 360
12. RESULTAT DE L'EXERCICE	-100 039	43 798

C. Annexes

Annexe du bilan clos au 31/12/2022 dont le total est de 14 014 895€ avant répartition du résultat.

Le compte de résultat de l'exercice après IS dégage un résultat déficitaire de -100 039€.

L'exercice a une durée de 12 mois et recouvre la période du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice 2022

Les événements constatés au cours de l'année 2022 relatifs à la guerre entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers de la MIG étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine, à date, du conflit.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touchés par les mesures de gel des avoirs.

Depuis l'été 2022, l'inflation s'est installée en France, elle touche à la fois les entreprises et le pouvoir d'achat des ménages (énergie, alimentation). L'inflation a conduit les banques centrales à mener une politique monétaire restrictive se traduisant par une augmentation des taux à court terme sans précédent ce qui a conduit à une baisse de la valeur des portefeuilles obligataires.

La consommation médicale a continué à augmenter en 2022, ce qui a été particulièrement vrai pour la MIG dont la hausse de la sinistralité est de 7,1% pour les contrats retraités et de 2,1% pour les contrats des actifs.

Deux garanties obligatoires ont pris effet courant 2022, le Forfait Patient Urgence et le dispositif Mon Psy. Ces prestations sont prises en charge par le RPP et nous avons dû adapter les notices, les conditions générales et particulières ainsi que le guide à destination des salariés pour préserver le caractère responsable de nos contrats.

Résultat 2022 : le résultat est en baisse de 327%. Il passe de 44k€ en 2021 à -100K€ en 2022.

Cette baisse s'explique principalement par une hausse des prestations pour 91K€ et l'ajustement de la facturation Mutuaide pour 12k€.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable et réglementaire

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et est établie conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux dispositions des règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

La Mutuelle Interentreprises du GAN est une mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Elle pratique des opérations de couverture des risques Santé, dans le cadre de contrats collectifs à caractère

obligatoire ou facultatif, conformément à l'agrément accordé le 19 août 2003 sur les risques non-vie pour les branches 1 (Accidents, y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) et 2 (Maladie).

Les principes et modes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes correspondent à ceux définis par le Code de la mutualité et le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11, par le plan comptable général (règlement ANC 2014-03). L'annexe expose toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de la Mutuelle, des risques qu'elle assume et de ses résultats.

A chaque fois que cela est utile à la compréhension, et notamment lorsque l'annexe donne le détail d'un poste de bilan ou du compte de résultat, les chiffres correspondants relatifs à l'exercice précédent sont indiqués de manière à être directement comparés à l'exercice antérieur.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

2.2 Changements dans les règles et méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'a été induit par le nouveau référentiel comptable au cours de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes comptables utilisées

Bilan Actif

✓ **Immobilisations incorporelles en cours et immobilisations incorporelles :**

L'investissement permettant l'accès à Sévéane sera amorti linéairement entre 2021 et 2023 soit 75k€ par an.

✓ **Autres placements :**

Ils sont évalués et enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions des articles R343-9 et R343-10 du code des assurances.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur coût d'achat coupons courus exclus.

Les titres à revenus variables sont comptabilisés à leur coût historique.

L'évaluation des titres figurant dans l'état récapitulatif des placements est déterminée conformément à l'article R.931-10-42 sur la base de la valeur de réalisation déterminée comme suit :

Pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire :

- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de Fonds Communs de Placement : le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire,
- Pour les titres non cotés : leur valeur vénale, correspondant au prix qui serait obtenu dans des conditions normales du marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

✓ **Principales méthodes utilisées pour l'évaluation des placements :**

- **Provisions pour dépréciation durable sur les valeurs de placement non amortissables**

Pour les valeurs de placement non amortissables, une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne, lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation présente un caractère durable. Le caractère durable est présumé dans trois cas :

- Existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ;
- Existence d'indices objectifs permettant de prévoir que la mutuelle ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- Situation constante de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté.

Selon l'avis 2002-F du CNC du 18 décembre 2002, « le niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

Compte tenu du comportement des marchés, c'est le critère de 20% qui a été retenu au 31 décembre 2022 pour apprécier le risque de dépréciation durable.

Sur la base de ces critères, aucune provision pour dépréciation durable n'a été constituée à la clôture.

- **Provisions pour risque d'exigibilité :**

Selon l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité (PRE) est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10 (titres dits non amortissables) se trouvent, après constitution des dépréciations à caractère durable, en situation de moins-value latente nette globale.

Ces placements sont les suivants :

- Actions
- Parts d'OPCVM
- Autres valeurs non amortissables (ex : obligations perpétuelles)
- Immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières

Les références retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a) de l'article R343-10 : le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire, ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés à l'article R343-10 : la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- Pour les actifs autres concernés, leur valeur est déterminée selon les règles prévues par l'article R343-10.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille présente une plus-value latente de 84k€ : il n'y a pas lieu de doter la PRE.

✓ **Créances nées d'opérations directes :**

Elles concernent les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues à recevoir, fonds de roulement du délégataire, clients douteux).

Les cotisations à recevoir représentent :

- pour le contrat collectif à adhésion obligatoire pour les actifs : des cotisations appelées sur les salaires et non encore reversées par les entreprises ;
- pour le contrat collectif à adhésion facultative : des cotisations encaissées au cours du 1^{er} trimestre 2023 au titre de 2022. Depuis la mise en place du prélèvement mensuel ce montant est négligeable. Par ailleurs il n’y a plus d’impayés.

Bilan Passif

✓ **Fonds propres :**

Le résultat de l’exercice en attente d’affectation figure « qu’il soit excédentaire ou déficitaire », au passif du bilan, au poste « Fonds propres ». Il correspond au montant inscrit à la dernière ligne du compte non technique.

✓ **Provisions techniques :**

La provision pour prestations à payer est calculée sur la base des prestations versées à fin décembre 2022 au titre des exercices antérieurs et des cadencements des règlements observés sur les exercices précédents.

La provision pour participations aux excédents a été constituée dans le cadre de l’accord collectif du 31 décembre 2009 relatif au régime de frais de santé au profit des anciens salariés bénéficiant du maintien de la couverture frais de santé de la Mutuelle Interentreprises du GAN entré en application au 1^{er} janvier 2010. Elle a fait l’objet à fin 2009 d’une dotation initiale de 800 000 €.

Dans le cadre du mécanisme de fonds de solidarité mis en place sur le périmètre des entités Gan de l’UES :

- La provision pour participation aux excédents est dotée :
 - à hauteur des contributions au fonds de solidarité reçues des actifs, des entreprises et des maintiens de droit qui bénéficient d’une contribution gelée de leur ancien employeur (les maintiens de droit qui ont adhéré au régime facultatif de la Mutuelle avant le 1^{er} janvier 2009).
 - et après déduction des allègements de cotisation accordés aux bénéficiaires du fonds de solidarité (les retraités qui adhèrent au régime facultatif de la Mutuelle à compter du 1^{er} janvier 2009).
- Le détail des mouvements de l’exercice est présenté dans la note 3.6.2 de l’annexe aux comptes annuels.

✓ **Dettes :**

Elles comprennent pour l’essentiel :

- les dettes nées d’opérations d’assurance : remboursement au délégataire des prestations de décembre 2022 ; montant des frais de gestion du délégataire de novembre et décembre 2022 ; montant des frais de fonctionnement refacturés par Groupama Gan Vie, par Mutuaide, le montant des frais Docapost.
- les dettes sociales et fiscales (Taxe de Solidarité Additionnelle)
- les honoraires restant à payer.

Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en liste. Conformément au règlement du ANC, il comprend un compte de résultat technique des opérations non-vie et un compte non technique.

Dans le compte de résultat technique non-vie sont enregistrées les opérations concernant les risques frais de santé.

Le compte non technique reprend le solde des résultats techniques, les produits nets des placements affectés aux fonds propres et enregistre les produits et charges non techniques, les produits et charges exceptionnels et l'impôt sur les sociétés. La dernière ligne fait apparaître le résultat net de la Mutuelle.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré ou l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La taxe forfait patientèle est une taxe de 0,8% sur les cotisations soumises à la TSA, soit une charge portant sur tous les adhérents. La taxe de la participation de 0.8% du CA est comptabilisée dans les charges de prestations pour un montant de 28 310€.

Les frais de gestion du délégataire Cegedim pris en charge par la Mutuelle restent stables. Ils s'élèvent à 78 547€ en 2022 contre 78 191€ en 2021.

Les frais de fonctionnement refacturés par Groupama Gan Vie pour l'année 2022 s'élèvent à 171 567€ et la refacturation Mutuaide s'élève à 90 196€.

✓ **Allocation des produits des placements**

Les produits nets des placements sont ventilés entre le compte de résultat technique non-vie et le compte non technique au prorata des provisions techniques et des fonds propres.

✓ **Produits et charges non techniques**

Néant.

✓ **Options prévues dans les textes législatifs ou réglementaires qui ont été exercées**

Aucune option n'a été exercée.

✓ **Dérogations aux principes généraux et incidences**

Néant.

3. Informations sur les postes du bilan

3.1 Etat récapitulatif des immobilisations

En €	Valeur brute 01/01/2022	achats	cessions	amortissements	Valeur nette 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	149 544			74 772	74 772
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Immobilisations corporelles	0				0
Immobilisations financières	12 910 335				12 910 335
TOTAL	13 059 879	0	0	74 772	12 985 107

3.2 Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. Placements (détail des postes 2 et 3 de l'actif)			
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours :			
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM :			
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) :	1 517 855	1 517 855	1 805 708
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe :	11 392 480	11 392 480	11 189 130
5 Obligations et autres titres à revenu fixe :			
6 Prêts hypothécaires :			
7 Autres prêts et effets assimilés :			
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes :			
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements :			
sous total	12 910 335	12 910 335	12 994 838
- dans l'OCDE	12 910 335	12 910 335	12 994 838
- hors de l'OCDE			
10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte :			
- placements immobiliers ;			
- titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM ;			
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe ;			
- autres OPCVM ;			
- obligations et autres titres à revenu fixe			
11 Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégie d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégie de rendement			
c) autres opérations			
12 Total des lignes 1 à 11	12 910 335	12 910 335	12 994 838
dont			
placements évalués selon l'article R343-9 du code des assurances et instruments financiers à			
i. terme rattachés			
placements évalués selon l'article R343-10 du code des assurances et instruments financiers			
ii. à terme rattachés	12 910 335	12 910 335	12 994 838
placements évalués selon l'article R343-13 du code des assurances et instruments financiers			
iii. à terme rattachés			
placements évalués selon l'article R343-11 du code des assurances et instruments financiers			
iv. à terme rattachés			
v. autres instruments financiers à terme			
dont			
i. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles ci-dessous	12 910 335	12 910 335	12 994 838
ii. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
iii. valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée caution solidaire)			
iv. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
v. autres affectations ou sans affectation			
II Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques) (*)	387 279	387 279	387 279
III Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-

3.3 Détail des placements

	Valeur brute inscrite au bilan	Amort et provisions au 31/12/22	Dotations de l'exercice	Valeur nette 31/12/2022	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes	
Actions et parts d'autres OPCVM							
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987	444 560			444 560	721 912	277 352	62,4%
GROUP. CONVERT. G FCP 3 DEC - FR0010890400	123 105			123 105	124 344	1 239	1,0%
GF TR AC EUR GDD D - LU0987164919	106 211			106 211	124 073	17 862	16,8%
GROUP. ENTREPRISES - FR0010213355	843 979			843 979	835 379	-8 599	-1,0%
Sous-total	1 517 855	0	0	1 517 855	1 805 708	287 853	19,0%
Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe							
GROUP. CR.EURO CT I SI. 4DEC - FR0000171837	2 013 719			2 013 719	2 143 952	130 234	6,5%
GROUPAMA ULT SH TER BD G - FR0012599637	4 935 207			4 935 207	4 908 541	-26 666	-0,5%
GR CREDIT EURO ISR - FR0010990085	426 516			426 516	483 511	56 995	13,4%
GROUP. CREDIT EURO GC - FR0010990077	594 537			594 537	626 128	31 591	5,3%
GROUP. CT EURO CT G SI 3DEC - FR0010890467	3 422 501			3 422 501	3 026 997	-395 503	-11,6%
Sous-total	11 392 480	0	0	11 392 480	11 189 130	-203 350	-1,8%
TOTAL	12 910 335	0	0	12 910 335	12 994 838	84 503	0,7%

Pour information - Disponibilités

Comptes bancaires de dépôts à vue	387 279
-----------------------------------	----------------

3.4 Etat des créances et dettes à plus ou moins un an

En €	A - 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
CREANCES ET AUTRES ACTIFS				
<i>Créances nées d'opérations directes (Actif ligne 6ab)</i>	238 009	397 449	0	635 458
Cotisations à recevoir - Contrat obligatoire	141 807			141 807
Cotisations à recevoir - Contrat facultatif	95 352			95 352
BCAC Créances à recevoir		24 949		24 949
BCAC - Fonds de roulement permanent		372 500		372 500
Charges constatées d avance	850			850
Etat, org. sociaux, coll publiques (Actif ligne 6 cb)	32 000			32 000
Impôts sur les sociétés	32 000			32 000
Autres impôts				0
<i>Débiteurs divers (Actif ligne 6cc)</i>	0			0
coupons à recevoir				0
frais d'impayé				0
TOTAL	270 009	397 449		667 458
DETTES				
<i>Dettes nées d'opérations directes (Passif ligne 7a)</i>	294 650	0	0	294 650
BCAC - refacturation prestations	294 650			294 650
Etat, org. sociaux, coll publiques Passif ligne 7 ed)	189 583	0	0	189 583
Taxe de Solidarité Additionnelle	168 913			168 913
Taxe COVID				0
CSG encaissée pour le compte des employeurs	16 332			16 332
CRDS encaissée pour le compte des employeurs	993			993
1% maladie encaissée pour le compte des employeurs	1 909			1 909
CASA encaissée pour le compte des employeurs	573			573
CVAE +Taxe sur la CVAE + taxe sur les boni	863			863
Impôts sur les sociétés				
<i>Autres dettes (Passif ligne 7ee)</i>	310 480	30 888	0	341 368
Frais iGestion	12 942			12 942
Refacturation frais de fonctionnement GAN	170 349			170 349
Facture Mutuaide	90 000			90 000
Facture DIVI (site internet)				0
Provision Docapost				0
Provision honoraires Avocats				0
Provision honoraires Commissaire aux comptes	34 800			34 800
Provision d' IS	1 590			
Provision Normasys				0
Facture Sévéane		30 888		30 888
Provision ACPR	799			799
TOTAL	794 713	30 888	0	825 601

3.5 Etat des mouvements des fonds propres

En €	Fonds propres au 31/12/2021	Affectation du résultat AG du 30/06/2022	Autres Mvts	Résultat de l'exercice	Fonds propres au 31/12/2022
102 Fonds d'établissement constitué	228 600				228 600
<i>Sous-total</i>	228 600				228 600
105 Ecart de réévaluation					
106 Réserves					
1062 Réserves indisponibles					
1063 Réserves statutaires ou contractuelles					
<i>1063000 Réserve statutaire</i>	2 360 771				2 360 771
<i>1063010 Réserve d'Entraide et de Solidarité du contrat facultatif</i>	1 523 550				1 523 550
1064 Réserves réglementées	891 515				891 515
1065 Réserves du fonds de gestion					
1068 Autres réserves					
<i>1068010 Réserve libre contrat obligatoire</i>	3 860 813	43 798			3 904 611
<i>1068020 Réserve libre contrat facultatif</i>	1 412 276				1 412 276
<i>1063000 Réserve libre</i>					0
<i>Sous-total</i>	10 048 925	43 798	0	0	10 092 725
11 Report à nouveau	24 252				24 252
12 Résultat de l'exercice.	43 798	-43 798		-100 039	-100 039
<i>Sous-total</i>	68 050	-43 798	0	-100 039	-75 787
Total	10 345 575	0	0	-100 039	10 245 538

3.6 Provisions techniques

En €	2022	2021
Provisions pour prestations à payer au 31/12/N	241 643	303 418
Provisions pour participation aux excédents et ristournes	2 702 113	2 636 298
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
Total	2 943 756	2 939 716

3.6.1. Provisions pour prestations à payer – Ecart de liquidation

En €	Exercice 2022			Exercice 2021
	BRUT	Cessions et Rétrocessions	NET	NET
1. Provisions pour prestations à payer au 01/01	257 000		257 000	291 000
2. Règlements sur exercices antérieurs au cours de l'exercice	222 383		222 383	227 166
3. Provisions pour prestations à payer au 31/12 sur exercices antérieurs	9 209		9 209	8 000
4. Ecart de liquidation (1) - (2) - (3)	25 408	0	25 408	55 834

3.6.2. Provisions pour participations aux excédents et ristournes

En €	2022	2021
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (ouverture)	2 636 298	2 561 222
Dotation reçue des Entreprises		
Cotisations FS - Entreprises	99 052	98 720
Cotisations FS - Actifs	99 052	98 720
Cotisations FS - Maintiens de droit	34 747	36 857
Allègement FS - Retraités	-167 034	-159 221
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (clôture)	2 702 113	2 636 298

3.7 Charges à payer et produits à recevoir

En €	2022	2021
Créances (moins d'un an)		
Cotisations à recevoir - Contrat obligatoire	141 807	139 724
Cotisations à recevoir - Contrat facultatif	95 352	102 424
BCAC Créances à recevoir	24 949	26 975
Charges constatées d'avance	850	840
Impôts sur les sociétés	32 000	102 560
Total produits à recevoir rattachés à des créances	294 958	372 523

En €	2022	2021
Dettes (ligne 7 ee)		
Frais iGestion	6 465	13 045
Refacturation frais de fonctionnement GAN	178 416	233 627
Facture Mutuaide	90 000	
Facture DIVI (site internet)	0	0
Provision Docapost	0	0
Provision honoraires Avocats	0	0
Provision honoraires Commissaire aux comptes	34 800	25 920
Provision Normasys	0	0
Facture Sévéane	30 888	30 888
Provision ACPR	799	804
Total charges à payer rattachées à des dettes	341 368	304 283

3.8 Montants des engagements à l'égard des dirigeants

Néant.

4. Informations sur le compte de résultat

4.1 Produits et charges des placements

4.1.1 Détail des produits et charges des placements

En €	Revenus fi et frais fi concernant les plcts dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2022	Total 2021
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers				
Revenus des autres placements		15 360	15 360	25 266
CPs Groupama CT euro CT FR0010890467		12 768	12 768	23 695
CPS + DIVIDENDES CONV FCP 3DEC FR0010890400		513	513	378
CPS GF Trac euro GDD D LU0987164919		2 079	2 079	1 193
Autres revenus financiers (commission, honoraires)				
Total revenus des placements		15 360	15 360	25 266
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)				
Autres produits de placements (plus-values de cession)				39 173
Groupama Euro capital durable				
Groupama Convertible G FCP 3 DEC				
GF TR AC EUR GDD D - LU0987164919				6 387
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987				32 786
Autres charges de placements (moins-values de cession)				
Groupama entreprises IC FCP4DEC FR0010213355				
Total autres produits des placements				39 173
Total revenus et autres produits des placements		15 360	15 360	64 439

4.1.2 Produits nets des placements transférés au compte technique non-vie

provisions techniques	2 943 756
fonds propres + provisions techniques	13 189 294
%	22,32%
produits financiers nets	15 360
part à transférer au compte technique non vie	3 428

4.2 Compte de résultat technique par catégorie – Opérations non-vie

En €	Catégorie 21 (Dommages corporels - Opérations collectives)	Total Non-Vie
Cotisations acquises	3 472 994	3 472 994
Cotisations	3 472 994	3 472 994
Variation des cotisations non acquises	0	0
Charges des prestations	-3 167 175	-3 167 175
Prestations et frais payés	-3 228 950	-3 228 950
Charges des provisions pour prestations à payer	61 775	61 775
Charges des autres provisions techniques		0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	305 819	305 819
Frais d'acquisition		0
Autres charges de gestion nettes (cf tableau 4.6)	-421 439	-421 439
B - CHARGES D' ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	-421 439	-421 439
Produits des placements	3 428	3 428
Participation aux résultats		0
C - SOLDE FINANCIER	3 428	3 428
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE (A+B+C)	-112 192	-112 192
Hors compte :		
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	0	0
Provisions pour prestations à payer (clôture) dont contribution Covid pour 138 766	241 643	241 643
Provisions pour prestations à payer (ouverture)	429 766	429 766
Autres provisions techniques (clôture)	2 702 113	2 702 113
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-Vie)	2 702 113	2 702 113
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
Autres provisions techniques (ouverture)	2 561 222	2 561 222
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-Vie)	2 561 222	2 561 222
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
détail prestations (résultat technique ligne 4a)		
prestations remboursées		3 075 675
participation au financement des médecins		28 310
taxe co-vid		46 418
frais de gestion iGestion		78 547
Total		3 228 950

4.3 Ventilation des cotisations brutes émises

Cotisations d'opérations directes émises en France : 3 473 K€

Cotisations d'opérations émises dans la Communauté Européenne (hors France) : Néant

Cotisations d'opérations directes émises hors Communauté Européenne : Néant

4.4 Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice

Néant

4.5 Action sociale

Néant

4.6 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels

en €	2022	2021
Autres produits techniques (résultat technique ligne 3)	65 816	75 075
Subvention Non vie		
Contribution au fonds de solidarité	65 816	75 075
Frais d'administration (résultat technique ligne 7)	261 763	338 317
refacturation frais de fonctionnement Gan Assurances	0	51 780
refacturation frais de fonctionnement GroupamaGan Vie	171 567	155 627
refacturation frais de fonctionnement intérimaire	0	52 910
refacturation frais de fonctionnement Mutuaide	90 196	78 000
Perte sur créances irrécouvrables		
Autres charges techniques (résultat technique ligne 8)	159 676	160 337
Autres charges externes	51 422	48 182
Impôts et taxes et versements assimilés	980	1 034
Autres charges de gestion courante	34 528	35 674
Amortissement des immobilisations immatérielles	74 772	74 772
Variation dotation pour dépréciation de créances	-2 026	675

4.7 Ventilation des charges par nature

<i>En €</i>	2022	2021
Autres charges externes	51 422	48 182
Autres fournitures (logiciel comptable)	13 544	12 470
Assurance RC des administrateurs	1 250	1 250
Assurance Accident du Travail des administrateurs	0	76
Honoraires Commissaire aux comptes	35 027	32 624
Honoraires Huissier		
Honoraires Avocat		
Honoraires Consultants	0	0
Services bancaires	1 601	1 762
Impôts et taxes et versements assimilés	980	1 034
CFE	415	410
taxes et contribution trésor public		
taxe sur les boni		
CVAE + taxe sur la CVAE	565	624
Autres charges de gestion courante	34 528	35 674
Frais de Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale	33 729	34 870
Cotisation ACPR	799	804
enregistrement LEI (insee)+ Teledec		
refacturation frais de fonctionnement Gan Assurances	0	51 780
refacturation frais de fonctionnement Groupama Gan Vie	171 567	155 627
refacturation frais de fonctionnement intérimaire	0	52 910
refacturation frais de fonctionnement Mutuaide	90 196	78 000
frais de gestion IGestion (imputé aux prestations lignes 4a)	78 547	78 191
provision pour dépréciation des créances	-2 026	675
Total charges par nature	425 214	502 072

4.8 Fiscalité

4.8.1 Dérogations fiscales

Néant

4.8.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Etant donné que le résultat est déficitaire, aucun calcul d'IS n'est fait.

5. Autres informations

5.1 Effectif

Néant

5.2 Avantages alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres

Néant

5.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres

Néant